



ARRETE N° RH – 2025/10/01
PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE
POUR L'ANNEE 2025

Réf. : RH/SG/JF

Le Maire de la Ville d'Ingré,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.522-23 à L.522-31,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le tableau des effectifs de la Ville d'Ingré,

Vu la délibération DL.20.112 en date du 15 décembre 2020 définissant les ratios d'avancement de grade à 100% pour l'ensemble des grades de la collectivité,

Vu l'arrêté N°RH-2022/12/14 en date du 15 décembre 2022 portant sur les lignes directrices de gestion de la ville d'Ingré pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Animateur principal de 2^{ème} classe est établi comme suit :

N°	Nom- prénom	Grade	Date d'effet de la nomination
1	LORIGNY Matthieu	Animateur	1 ^{er} novembre 2025

ARTICLE 2 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Agent de maîtrise principal est établi comme suit :

N°	Nom- prénom	Grade	Date d'effet de la nomination
1	FERRAND Céline	Agent de maîtrise	1 ^{er} novembre 2025

ARTICLE 3 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe est établi comme suit :

N°	Nom- prénom	Grade	Date d'effet de la nomination
1	JACQUEY Anaïs	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} novembre 2025

ARTICLE 4 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe est établi comme suit :

N°	Nom- prénom	Grade	Date d'effet de la nomination
1	PELLETIER Thierry	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} novembre 2025

ARTICLE 5 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe est établi comme suit :

N°	Nom- prénom	Grade	Date d'effet de la nomination
1	AHMED Ismaël	Adjoint technique	1 ^{er} novembre 2025
2	RAGARU Elodie	Adjoint technique	1 ^{er} novembre 2025

ARTICLE 6 : Les nominations seront effectuées dans l'ordre d'inscription des agents sur le tableau annuel d'avancement, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours.

ARTICLE 7 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Présidente du Centre de Gestion.

Fait à Ingré, le 1^{er} octobre 2025



Le Maire,

Christian DUMAS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire d'Ingré et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté.